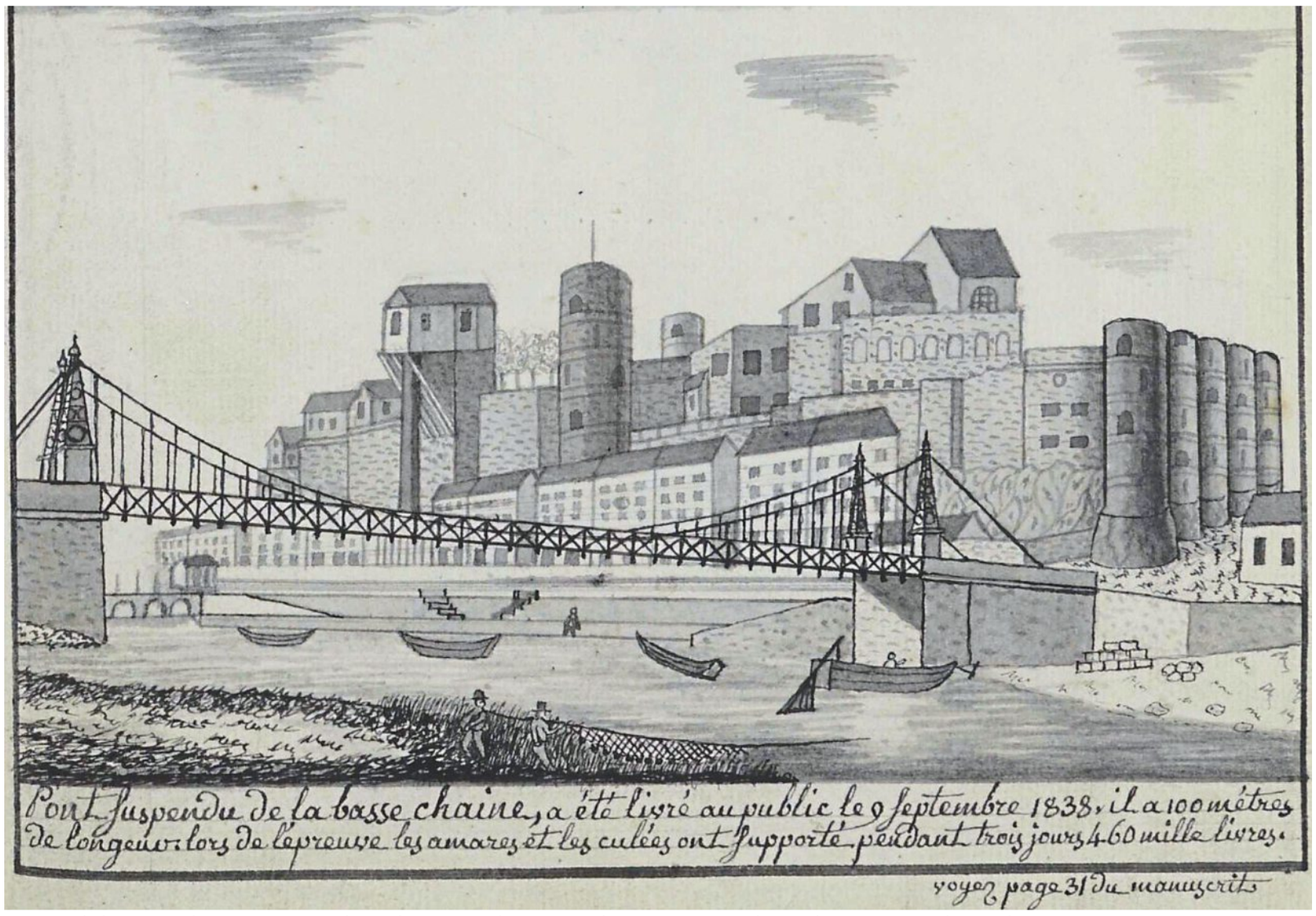
ANGERS

Des pistes pour embellir la ville

TÉMOIGNAGES D'ARCHIVES, PAROLES DE TÉMOINS. L'avenir d'Angers est partagé dans cette lettre par le bibliothécaire et le secrétaire général.



Le pont de la Basse-Chaîne mis en circulation le 9 septembre 1838 et le nouveau quai, dessin de Jacques-André Berthe, 1838.

Photo : Bibliothèque municipale Angers, Ms. 1030 (897)

HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain Bertoldi, Conservateur des Archives d'Angers

Le 27 avril 1841, François Grille, bibliothécaire de la Ville d'Angers, met au net, dans une lettre adressée à l'intéressé, une longue conversation qu'il a eue avec le secrétaire général François Dainville sur l'avenir d'Angers…

« La ville d'Angers est admirablement située pour devenir belle et pour attirer les étrangers plus que Tours, Orléans, Saumur et Nantes. Le pays est ravissant ; les rivières y abondent, les sites agréables y sont multipliés. Ce sont là d'immenses avantages dont il faut profiter avec zèle et avec goût, sans quoi on perdra tout et l'on aura de grands reproches à se faire.

Embellir une ville et, en quelque sorte, la rebâtir, n'est pas une petite affaire. Il y faut mettre une grande attention et d'abord bien arrêter ses idées d'ensemble, sur la nature du sol, ses pentes, ses aspects […]. Car si on va jour par jour, objet par objet, ce sera bien un hasard si l'on ne fait pas souvent des choses qui choqueront bientôt et qu'il faudra défaire et si l'on ne dépense pas en pure perte des sommes qui, avec plus de réflexion, auraient été employées pour des établissements utiles et irréprochables.

Dans ce qui est fait depuis 15 à 20 ans, ce que j'admire, ce sont les boulevards ; il n'y en a pas je crois en France de mieux entendus, de mieux ouverts, de mieux plantés, de mieux entretenus et c'est déjà une chose excellente. Mais on conviendra que ce n'est pas tout. C'est une belle ceinture, mais il faut à présent la robe, le corset, la coiffure. Qu'on me permette cette image : une ville est comme une femme, elle gagne ou perd tout à la grâce ou aux défauts de sa parure. […] Voyons ce qui manque et ce qu'il y aurait à faire.

Il n'y a pour ainsi dire pas une place régulière à Angers. La place des Halles [Louis-Imbach], la place du Ralliement, la place Sainte-Croix ou Saint-Maurice sont difformes. Il faudrait absolument et promptement y remédier. Vendez les vieilles halles et avec le produit, avec les matériaux, carrez [mettre à angle droit] la place et faites là une bourse et un tribunal de commerce comme souvent on l'a indiqué et demandé. Le bâtiment qui termine la rue Saint-Michel [actuelle rue Pocquet-de-Livonnière, le long de la place Louis-Imbach] vient à angles sur les deux côtés : jetez-le par terre et faites là à cette entrée de ville quelque chose de régulier et de raisonnable qui ne blesse pas les yeux des voyageurs. Par l'arrangement de la place, vous aurez à vendre des coins de terrain qui vous dédommageront de vos frais.

« Des constructions neuves et saines »

Il faut se garder de vendre des terrains utiles et qu'on peut employer à l'embellissement de la ville, mais il est permis de tirer parti des terrains dont on n'a pas besoin pour des constructions ou plantations. La grande affaire d'une administration, c'est de tracer des places, de tirer des lignes, d'indiquer des rues et de former des quartiers et des places, sauf ensuite aux particuliers à s'établir d'après les bases et à achever ce que l'autorité n'a pu et dû que commencer. Il ne faut jamais en organisation de ville écouter ni les intérêts particuliers, ni les intérêts de corps. Il ne faut voir que l'intérêt général et marcher dans cette ligne avec conscience et confiance, n'attendant et n'exigeant aucune gratitude et reconnaissance de la génération actuelle […]

Le quai à faire le long de l'hôtel-Dieu et de l'école des Arts est une entreprise magnifique et qui fera à jamais l'honneur de l'administration. J'aimerais mieux avoir fait ce quai que les boulevards ; jugez du prix que j'y attache… Ce quai sera au midi et quand il sera fait, il se couvrira aussitôt de maisons qui embelliront tout ce côté et produiront immensément. Ce quai lierait les deux ponts et ferait une promenade intérieure, comme les boulevards en font une extérieure. Je percerais le plus tôt possible des rues dans la Doutre, entre la Laiterie et le boulevard de Laval et de la Basse-Chaîne, et là aussi, par des alignements bien donnés, on ferait faire bien vite des constructions neuves et saines.

Je me [garderais] de mettre l'abattoir à l'entrée du pont. Je planterais sur le terre-plein un mail et je n'y mettrais pas autre chose. […] Les fêtes et réjouissances, les délassements publics sont un des principaux devoirs de l'autorité municipale. La population souffre et gémit assez souvent. Il faut la distraire, la ranimer et ne pas toujours la traiter comme une mendiante à laquelle il ne faut que des aumônes et des hôpitaux.

Je l'ai dit et je le répète, je tâcherais d'avoir Toussaint bien vite et si je n'y mettais pas le collège, j'en joindrais le jardin au jardin fruitier et à la terrasse du musée et je livrerais tout le terrain au public en y mettant des arbres touffus, des arbustes odorants et faisant à l'ouest de la ville un lieu de sortie pour les dames et de divertissement, comme il y a à l'est le jardin de botanique et comme il y a le grand mail au sud. Les boulevards ne sont pas précisément des promenades. Ce sont de larges rues plantées que j'apprécie beaucoup mais qui ne tiennent pas lieu de jardins publics.

Je vous déclare, monsieur, que si ce projet de lier les jardins au musée, de fonder le musée d'antiquité dans l'église Toussaint, que si tout cela était fait et terminé et livré au public, je vous déclare, dis-je, qu'il n'y aurait peut-être pas dans le royaume (à l'exception de Paris), un plus bel ensemble d'établissements municipaux consacrés à l'instruction et à l'agrément des citoyens. Songez que tout ce que vous faites en ce moment doit durer quatre à cinq cents ans. C'est une raison de le bien méditer. »

archives.angers.fr.

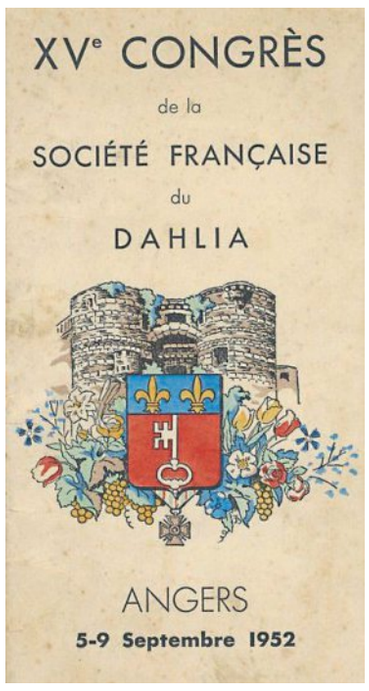
Chronique réalisée en partenariat avec le service des archives municipales de la Ville d'Angers

L'ACTUALITÉ DES ARCHIVES

En 1952, Angers accueille le grand congrès du dahlia

Septembre 1952 : c'est un grand moment pour l'horticulture à Angers. La ville reçoit le XVe congrès de la Société française du dahlia, pour cinq jours, du 5 au 9 septembre, à l'initiative de la Société d'horticulture d'Angers. L'exposition florale se tient place La Rochefoucauld, les séances du congrès dans la salle des conférences de l'école nationale des arts et métiers.

Le lundi 8 septembre est consacré à l'assemblée générale et aux travaux du Groupement des professionnels du dahlia. Le lendemain, les congressistes visitent les nombreux établissements horticoles d'Angers : René Chedanne, rue de Létanduère ; Eugène Crasnier, chemin du Colombier ; les pépinières Lepage, rue Chèvre ; Maurice Thénier, rue du Docteur-Guichard ; Ernest Turc, Delaunay, Lamy-Hilaire, Détriché, Levavasseur, route des Ponts-de-Cé ; Minier, Mocquard, rue Volney ; Fargetton, rue Saumuroise ; Charles Briant, chemin des Viviers : Pajotin-Chédane, à la Maître-École…



Brochure du XVe congrès de la Société française du dahlia, 5 au 9 septembre 1952.

Photo : Archives patrimoniales Angers, 1 J 1131

554 variétés de dahlias

Une brochure illustrée par l'artiste angevin Charles Tranchand est éditée pour donner envie aux participants du congrès de connaître la ville et mettre en valeur l'horticulture angevine. Le docteur Hébert de La Rousselière, président de la Société d'horticulture, retrace l'histoire de la société en quatre dates 1760 – 1798 – 1834 – 1864. Puis il détaille le parcours du dahlia en Anjou, arrivé au début des années 1830.

C'est en 1834 que le jardinier-fleuriste Besnier, rue des Bas-Chemins (non loin de l'allée du Mail), obtient quelques fleurs de dahlias à partir de semis. Dans le même quartier du Mail, l'horticulteur Rousseau crée à son tour plusieurs variétés en 1836. En 1838, les pépinières Leroy frères présentent une collection d'environ 200 variétés de dahlias, obtenus de graines. À sa première exposition en 1842, le Comice horticole (future Société d'horticulture) présente 554 variétés de dahlias. Ils sont également très nombreux à l'exposition de fleurs de l'année suivante, au jardin botanique.

« Dans les bonnes terres »

De là date la renommée des cultures florales angevines. En 1952, l'Anjou approvisionne des centaines de fleuristes de grandes villes en milliers de fleurs et de plantes. Les nombreux établissements de la banlieue sud-est d'Angers produisent chaque année 25 000 azalées, 80 000 cyclamens, 40 000 hortensias forcés, 200 000 chrysanthèmes en boutures, 25 000 plantes vertes, 150 000 fougères de serre…

La production des oignons à fleurs en Maine-et-Loire permet alors « d'envisager l'avenir avec confiance », indique R. Laumonnier, ingénieur des services agricoles du département : « Ce sont dans les bonnes terres du sud-est d'Angers que des établissements équipés d'une façon très moderne assurent la production du dahlia et du canna qui fut l'objet de soins très attentifs. Le glaïeul angevin s'est révélé de qualité largement égale à celle de toutes les productions étrangères. » Ainsi l'Anjou produit-il à l'époque chaque année 1 million de renoncules et de dahlias, 2 millions d'anémones, 5 millions de glaïeuls…

S.B.

AVANT-APRÈS MYSTÈRE

Un quartier en devenir dans la ville

Un carrefour de trois voies, un terrain vague, de la verdure sur le côté droit, des constructions improbables à l'arrière-plan : c'est là le paysage à décrypter pour dimanche prochain… Le cliché n'a pas encore soixante ans.

S.B.



En 1968, un carrefour de trois voies à Angers.

Photo : Archives patrimoniales Angers, coll. Robert Brisset, 9 Fi 4365

ÇA S'EST PASSÉ LE 18 OCTOBRE 1817

Vers le rétablissement d'une université ?

L'université avec ses quatre facultés (droit, théologie, médecine, arts) avait été supprimée en 1792. Après diverses tentatives entre 1803 et 1815, la municipalité envoie en 1817 une adresse au ministre de l'Intérieur pour solliciter de nouveau une université, spécialement une faculté de médecine et une école de droit : « Angers se trouve comme environnée de tous les départements de l'Ouest. L'ancienne Bretagne, la Mayenne, la Sarthe, Indre-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Vendée sont autant de rayons qui viennent y aboutir, comme à leur point central. L'air y est salubre, les comestibles ne sont nulle part ni plus sains, ni plus abondants. Le caractère connu de ses habitants pleins d'urbanité y attire toujours les étrangers. Sa situation dans les terres à deux lieues de l'embouchure de la Maine dans la Loire ne lui permettant pas de rivaliser avec les cités commerçantes qui embellissent les bords de ce fleuve, ses habitants ont constamment tourné leurs méditations vers les sciences et se sont surtout livrés aux études du droit et de la médecine. Ce sont les écoles, les lettres et les sciences qui dans tous les temps ont fait subsister la ville d'Angers et lui ont conservé une considération méritée. » (Archives patrimoniales Angers, 1 D 11, f° 51-62).

S.B.